

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2020

**Présents** : Monsieur Gilles TURLAN - Le Maire, Madame Caroline ANTONIO, Monsieur Geoffrey CAPUS, Madame Sonia DOMINGO, Monsieur Francis DUSSEL, Madame Nathalie HUAU, Monsieur Clément HUBIN--ANDRIEU, Monsieur Eric MONNAUX, Madame Françoise RABARY, Monsieur Michaël RODRIGUEZ, Monsieur Robert SOUBREVIE, Madame Martine SOULET-SOUPA

**Procurations** : Madame Béatrice LOPEZ à Madame Sonia DOMINGO

**Excusés** : Monsieur Eric MALIE, Madame Estelle MORANT

**Suppléant présent ne prenant pas part au vote** : Monsieur Jean-Paul RABARY

**Suppléant présent excusé** : Madame Charlotte BONVOISIN

Madame Sonia DOMINGO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 10h44.

Monsieur le Maire propose d'inscrire trois points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Convention avec la fondation 30 millions d'amis

**Vote : A l'unanimité**

- modification de la délibération du 6 décembre 2019 : pose de 6 panneaux d'entrée de la commune en occitan en partenariat avec la Département

**Vote : A l'unanimité**

- remise gracieuse de loyer

**Vote : A l'unanimité**

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :

- du Conseil Municipal du 2 octobre 2020

**Vote : A l'unanimité**

## Budget général : décision modificatives

Vote : A l'unanimité

### Eglise Saint Salvy : demande de subventions pour la première tranche de travaux

Monsieur Le Maire rappelle que suite à l'étude de diagnostic portant sur des travaux de restauration et de mesures conservatoires sur l'église Saint-Salvy de Giroussens, plusieurs tranches de travaux ont été préconisées.

Dans un 1er temps et suite aux discussions menées en interne, il a été retenu de réaliser la 1ere tranche qui concerne principalement la zone du clocher. Le montant de ces travaux a été estimé, par Monsieur GARCIA, architecte du patrimoine, à 105 158,80 € HT soit 126 190,56 €.

Le budget voté en septembre 2019 par le conseil municipal est présenté ci-dessous.

Il a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC, de la Région Occitanie et du Département.

<b>DEPENSES : RECAPITULATIF</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant Hors Taxe</b>
<i>Travaux église St Salvy</i>	106 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 000,00 €</b>
TVA 20%	21 200,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>127 200,00 €</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant Hors Taxe</b>
Conseil Départemental du Tarn (15%)	15 900,00 €
Conseil Régional Occitanie (15%)	15 900,00 €
DRAC (40%)	42 400,00 €
Autofinancement	53 000,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>127 200,00 €</b>

Ce budget doit être modifié afin d'intégrer la proportion des dépenses de Maitrise d'œuvre.  
Le budget se présente donc comme suit en HT :

Restauration du clocher de l'église Saint-Salvy (tranche 1)				
Dépenses estimées	Montant	Recettes	Montant	%
1 - Travaux		1 - Subventions publiques		
Lot 1 - Echafaudages	18 480,00 €	Europe		
Lot 2 - Maçonnerie	59 683,80 €	Etat	50 607 €	39%
Lot 3 - Couverture zinguerie	9 495,00 €	Région	18 977 €	15%
Lot 4 - Campanaire	16 900,00 €	Département	36 806 €	31%
		Intercommunalité		
<b>Sous-total travaux</b>	<b>104 558,80 €</b>	<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>106 390 €</b>	<b>85%</b>
2- Honoraires		2- Autres financements		
Architecte	12 547,06 €			
SPS	2 091,18 €	Mécénat		
		Autofinancement	20 126 €	15%
<b>Sous-total honoraires</b>	<b>14 638,23 €</b>	<b>Sous-total autres financements</b>	<b>20 126 €</b>	<b>15%</b>
3- Hausses et aléas				
	7 319,12 €			
<b>Sous-total hausses et aléas</b>	<b>7 319,12 €</b>			
<b>Total 1+2+3</b>	<b>126 516,15 €</b>	<b>Total 1 + 2</b>	<b>126 516 €</b>	<b>100%</b>

Ce budget réajusté sera envoyé à la DRAC, à la Région Occitanie et au Département pour modification de la demande.

**Vote : A l'unanimité**

### Création d'un emploi permanent : Modification de la délibération du 2 octobre 2020

Monsieur le Maire indique que lors du dernier conseil municipal du 2 octobre la municipalité a décidé de créer un emploi de responsable technique.

Une offre d'emploi a été émise dans ce sens.

Après réception de plusieurs candidatures, il s'avère que les profils ne correspondent pas à celui recherché. Le CDG propose de revoir la dénomination du poste, tout en gardant les mêmes fonctions, afin de permettre à d'autres candidats de postuler plus facilement. Il propose également d'ouvrir le poste à la filière administrative catégorie B.

La nouvelle dénomination proposée est : Chargé de projets

La nouvelle offre d'emploi est présentée ci-dessous :

Architecture, bâtiment et logistique > Gestion des services techniques et des bâtiments

**Grade(s) recherché(s) :**

Cadre d'emploi des rédacteurs (rédacteur, rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe), technicien, technicien principal 2<sup>ème</sup> classe,

**Métier(s) :**

Chargé de projets

## **Descriptif de l'emploi :**

Placé sous l'autorité du maire et en lien avec les élus, le chargé de projets

**1 - Volet technique :** assurera la préparation, la mise en oeuvre et le suivi des décisions, orientations et actions municipales ,relevant des domaines techniques

- coordonnera/encadrera les activités techniques et humaines du service composé de 3 agents
- élaboration de plannings de suivi des interventions
- suivi du budget entretien en interventions (tableaux de suivi)
- suivi et analyse des achats ,devis (en lien avec l'adjoint technique principal 1° classe)
- suivi des travaux sur le terrain, participation aux réunions de chantier
- suivi des stocks, des contrats d'entretien

## **2 - Gestion de projets :**

- lancement coordination et suivi des projets, tableaux de bord, indicateurs
- suivi administratif des projets de la commune
- mise en place de comités de pilotage: organisation, accompagnement et suivi
- lancement des marchés publics, gestion des marchés
- montage et dépôt des demandes de subvention et suivi
- contrôle de gestion

## **3 - Police du Maire :**

- maîtrise de la réglementation
- rédaction de courriers
- suivi des dossiers

## **Missions :**

Responsable des services techniques

Cadre d'emploi des Techniciens catégorie B (de technicien à technicien principal)

## **Profils demandés :**

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou des techniciens territoriaux (Catégorie B)

Expérience en management d'équipe souhaitée

Aptitudes relationnelles, confidentialité, disponibilité

Relations fonctionnelles :

Echanges réguliers d'informations avec les élus et l'ensemble des services de la collectivité

Travail quotidien avec les agents des équipes techniques

Contacts réguliers avec les entreprises et les usagers

## **Temps de travail :**

Complet, 35h00 hebdomadaire

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

**Vote : A l'unanimité**

### **Convention avec La fondation 30 millions d'amis**

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention de la commune avec la fondation trente millions d'amis, dans le but de poursuivre la campagne de stérilisation de chats errants afin de gérer au mieux la prolifération de ces animaux.

L'article L. 211-41 du code rural stipule que : « le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaires ou sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification ».

Ces chats doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Les chats stérilisés et remis sur place occupent le territoire et empêchent que d'autres chats errants viennent combler la place.

D'autre part, la castration évite les feulements et les bagarres la nuit entre chats. De plus les chats peuvent continuer leur rôle de prédateurs contre les souris et petits rats.

La fondation 30 millions d'amis a confirmé sa volonté d'accompagner financièrement la commune dans la mise en œuvre de cette campagne de stérilisation sur la base de frais de stérilisation et de tatouage plafonnés à :

- 80 € pour une ovariectomie plus tatouage
- 60 € pour une castration plus tatouage

La municipalité de Giroussens s'engage à verser à la fondation 30 millions d'amis une participation sous forme d'acompte à hauteur de 50 %, la fondation règlera directement le vétérinaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer cette convention.

**Vote : A l'unanimité**

## Convention de partenariat avec l'association « les temps orageux »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que cette association, basée à Graulhet, intervient sur appel des service de la Mairie, pour attraper/récupérer des chiens errants ou dangereux.

Pour cette mission l'association utilise son matériel.

Elle transfère ensuite ces animaux au refuge fourrière de la SPA situé au Garric, lié par convention avec la commune de Giroussens.

Les tarifs sont les suivants :

- Temps d'intervention : 20 €
- Hébergement du pensionnaire : 9 € par jour
- Défraiement trajet à 0,80 € du km
- Transport à la SPA du Garric : forfait de 12,40 € par chien

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer cette convention.

**Vote : A l'unanimité**

## Contrat de prestation de service fourrière animale

Monsieur le Maire indique qu'en contrepartie des services apportés par La Société Protectrice des Animaux, la commune de Giroussens versera une redevance à l'habitant.

Le tarif par habitant fixé pour l'année de 2020 est de 1,28 €. Le nombre d'habitants retenu pour le calcul pour la période citée ci-dessus sera celui de la population totale légale (source INSEE) en vigueur au 01/01/2019, soit 1 519.

Par conséquent, le montant des prestations pour la personne publique contractante pour une année à compter du 15 Septembre 2020, est porté à :

Montant TTC : 1 944,32 Euros

Montant HT : 1 620,26 Euros

TVA (taux de 20,00%) : 324,05 Euros

La convention a une durée d'un an à partir du 15 septembre 2020.

**Vote : A l'unanimité**

## Pose de 6 panneaux d'entrée de la commune en occitan en partenariat avec le Département du Tarn : modification de la délibération du 6 décembre 2019

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental du Tarn finance 80% du coût total de plusieurs panneaux d'entrée d'agglomération en occitan et assure gracieusement leur pose sur route départementale par ses services routiers.

Il reste donc à la charge de la commune que 20% du coût par panneau.

Le nom de la commune en occitan, traduit par l'Institut d'Etudes Occitanes du Tarn est **GIROCENS**.

Le nom du hameau de Saint Anatole traduit par le même institut est **Sant Anatòli**.

Le coût d'un panneau varie de 75 à 140 € selon sa longueur (soit entre 15 et 28 € pour la commune).

Monsieur le Maire propose d'installer un panneau à chaque entrée du village et du hameau de Saint Anatole (après traduction par l'Institut), soit 6 panneaux sur les routes départementales.

1 panneau entrée route de Rabastens,

1 panneau entrée par le rond point

1 panneau entrée par la route de saint Lieux

1 panneau route des rives de l'Agoût

1 panneau entrée hameau de Saint Anatole en venant de Parisot

1 panneau entrée hameau de Saint Anatole en venant du rond point de la Ramière

Monsieur le Maire propose de demander au Département la prise en charge de plusieurs panneaux d'entrée et la prise en charge intégrale de la pose des panneaux susnommés par le services routiers du Département.

**Vote : A l'unanimité**

## Vente d'un four électrique au Centre Céramique de Giroussens

Monsieur le Maire indique que le four depuis l'origine ainsi que l'atelier appartiennent avec tout le matériel à la commune. Le four électrique qui est à changer d'urgence date de l'année 2000. Les réparations sont de plus en plus difficiles et coûteuses. Elles ont toujours été prises en charge par le CCG.

Un four neuf reviendra moins cher. Un four électrique coûte neuf TTC 4754 euros avec son transport et son installation (3 960 € ht). Le four gaz qui est propriété de la mairie peut être revendu car il n'est pas utilisable lors de stage par le fait qu'il nécessite une présence permanente. La revente TTC tournerait aux alentours de 2500 € TTC. Il ne resterait qu'environ 2000 € à trouver pour l'acquisition du nouveau four.

Monsieur le Maire propose de vendre le four à gaz et d'acheter un nouveau four, dès le début d'année 2021.

**Vote : A l'unanimité**

### **Validation du règlement intérieur du conseil municipal**

Monsieur le Maire indique que le règlement intérieur, auparavant obligatoire pour communes de 3 500 habitants et plus, l'est désormais pour celles de 1 000 habitants et plus depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 ( a rt. L 2121-8 du CGCT).

Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Monsieur le Maire présente une proposition de règlement intérieur.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de valider ce règlement intérieur après cette présentation.

**Vote : A l'unanimité**

### **Validation du Procès Verbal de transfert de l'assainissement collectif à la CAGG**

Monsieur le Maire expose que suite au transfert de la compétence assainissement vers la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et à la délibération du 30 janvier 2020 relative à la dissolution du budget autonome assainissement, il convient de constater matériellement le transfert de compétence par la signature d'un procès-verbal.

Il présente le procès-verbal de mise à disposition de la station d'assainissement de Giroussens à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal ainsi que tout document s'y rapportant.

**Vote : A l'unanimité**



## Communauté d'Agglomération : renouvellement du principe de gestion de la compétence scolaire par le biais d'une convention de gestion

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la compétence transférée « service scolaire et périscolaire », une convention de délégation de gestion aux communes pour le fonctionnement avait été mise en place pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les modalités de fonctionnement des services qui y sont prévues sont basées sur une répartition des missions entre la communauté d'agglomération et la commune, confortée par des flux financiers croisés. Le bilan financier correspondant est en cours.

En application de son article 2, la convention de gestion expire au 31 décembre 2020 sauf reconduction expresse des deux parties.

Monsieur le Maire propose de renouveler pour une année de plus le principe de convention de gestion.

**Vote : A l'unanimité**

## Remise gracieuse de loyers

Monsieur le Maire informe l'assemblée de demandes de remises gracieuses de loyers déposées par différents occupants de bâtiments communaux en raison de la crise subie suite à la pandémie de la Covid 19.

Afin d'apporter une aide spécifique au fonctionnement de ces entreprises situées sur le territoire communal, M le Maire propose d'accorder une remise gracieuse des loyers de novembre aux entreprises suivantes :

Local	Titulaire du bail	Montant mensuel du loyer	Montant de la remise gracieuse du loyer du mois de novembre
Atelier Av B Palissy	Matthieu HETTEMA	100 €	100 €
Carré des Arts	Katia VILLARD	140€	140 €
Atelier Av B Palissy	Alain PIERRE	125€	125 €
Atelier Av B Palissy	Catherine PAGNOUX	125€	125 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition.

**Vote : A l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

- Association Otéma
- Animations à faire au sortir de la crise sanitaire, redynamiser le tissu associatif, redynamiser le village, et remettre de la cohésion

Axe de travail commun à chaque commission

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h25.